



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2023 - 089

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 12
Procurations : 2

OBJET

**Adhésion de la commune de
Vire-sur-Lot au RPI
de Duravel Touzac Soturac
Saint-Martin-le-Redon**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 08/12/2023

Publié ou notifié

le 08/12/2023



Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 08/12/2023

ID: 046-214600892-20231201-2023_089-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt trois, le premier décembre à 18 h 30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27.11.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DELTORT, FAYEMENDY,
Mme HALL.

Excusés : MM. ROTTIER, DARQUES-ROSE

Absent : M. LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

M. ROTTIER a donné procuration à M. PEUCH
M. DARQUES-ROSE a donné procuration à Mme DAVID

Vu l'article L.5221-1 du code général des collectivités territoriales
(CGCT),

Vu l'article L.212-8 du code de l'éducation,

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande d'adhésion de la
commune de Vire-sur-Lot au Regroupement Pédagogique Duravel-Soturac-
Touzac-Saint-Martin-le-Redon à compter de l'année scolaire 2023-2024.

La commune de Vire-sur-Lot souhaite en effet que ses enfants de maternelle et
primaire puissent être scolarisés dans les écoles du RPI ; elle s'engage
notamment à participer aux charges salariales des ATSEM de la maternelle de
Soturac, réparties entre les communes du RPI au prorata de nombre d'enfants
de chaque commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la demande de
la commune de Vire-sur-Lot.

Après délibération, les membres approuvent à l'unanimité l'adhésion de la
commune de Vire-sur-Lot au Regroupement Pédagogique Intercommunal de
Duravel-Touzac-Soturac - Saint-Martin-le-Redon à compter de l'année
scolaire 2023-2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Gérard CALASSOU

